



**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION
DE LA CULTURE SUR LE
DOCUMENT DE CONSULTATION INTITULÉ**

***L'IMMIGRATION AU QUÉBEC DE 2001 À 2003
UN CHOIX DE DÉVELOPPEMENT***

AOÛT 2000

CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION
DE LA CULTURE**

SUR LE DOCUMENT DE CONSULTATION INTITULÉ

L'IMMIGRATION AU QUÉBEC DE 2001 À 2003

UN CHOIX DE DÉVELOPPEMENT

AOÛT 2000

• • •

INTRODUCTION

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des orientations proposées dans le document de consultation du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration intitulé *L'immigration au Québec de 2001 À 2003 - Un choix de développement*.

En raison de l'incidence économique et sociale de l'immigration, le CPQ, qui regroupe 107 fédérations et associations patronales du Québec aux intérêts les plus variés, tant du secteur primaire que secondaire et tertiaire, ainsi que plus de 400 membres corporatifs également de tous les secteurs, dont la plupart des cent plus grandes entreprises québécoises, s'intéresse beaucoup à ce dossier. Les membres du CPQ (qui y sont représentés directement ou par l'intermédiaire de leurs associations), dans l'ensemble, emploient près de 70 % de la main-d'œuvre québécoise.

C'est donc motivé par son intérêt pour tout ce qui touche le développement économique et non à titre de spécialiste des questions d'immigration que le CPQ présente quelques réflexions touchant, d'une part, le document de consultation et les orientations proposées et, d'autre part, les niveaux d'immigration souhaitables pour les trois prochaines années.

1. ORIENTATIONS DU QUÉBEC EN MATIÈRE D'IMMIGRATION

Le Conseil du patronat du Québec accueille favorablement le document de consultation rendu public en juin dernier. Il lui a permis, à partir des données fournies par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, de s'interroger sur les enjeux démographiques et économiques, et sur la capacité d'accueil du Québec que peuvent soulever les orientations provinciales en matière d'immigration.

A- Capacité d'intervention du Québec

Avant de se prononcer sur les trois orientations générales que propose le gouvernement et sur les scénarios soumis à la consultation, le CPQ tient à présenter certaines remarques au sujet des limites à la capacité d'intervention du Québec en ce qui a trait à l'Accord Canada-Québec sur l'immigration.

Le document de consultation décrit avec justesse que cette limitation s'applique aux catégories de la famille et des réfugiés reconnus au Canada. Les préoccupations du Québec quant à sa capacité d'accueil d'immigrants qui n'auraient pas de garanties suffisantes pour réussir leur intégration en terre québécoise et qui risqueraient de devenir une charge importante pour les Québécois rejoignent celles du CPQ. Nous recommandons depuis plusieurs années que le nombre de réfugiés accueillis au Québec soit limité à environ 10 % du total des immigrants reçus dans la province.

Pourtant, nous remarquons qu'au cours des dernières années, le Québec a sélectionné un grand nombre de réfugiés à l'étranger, ce qui a eu pour effet de gonfler la part québécoise de l'immigration humanitaire canadienne au-delà de l'importance numérique des Québécois à l'intérieur du Canada.

Malgré la responsabilité partagée entre les deux ordres de gouvernement en matière d'immigration, le CPQ croit que rien n'empêche le Québec de faire valoir son point de vue auprès du gouvernement fédéral sur l'importance et sur le choix des immigrants qu'il devrait accueillir dans sa province.

B- Considérations démographiques

Le Conseil du patronat du Québec est d'avis que l'on doit accorder une attention particulière aux volumes d'immigration, car le solde migratoire net est en chute libre au Québec depuis le début des années 90. Il est même devenu négatif en 1997 et en 1998.

De plus, un taux de fécondité inférieur à 2,2 a pour conséquence prévisible une croissance anémique de la population. Si le très faible indice de fécondité d'environ 1,45 devait se maintenir, nous aurions à faire face à une décroissance de la population aussi tôt qu'en 2025.

L'évolution du solde migratoire et la baisse du taux de fécondité contribuent à la diminution constante du poids relatif du Québec qui devrait atteindre, cette année, 24 % de l'ensemble canadien. Il est clair que l'immigration internationale constitue un des facteurs de croissance de la population. Son incidence sur la taille et sur la croissance de la population s'amplifie avec le temps puisque la population immigrée, au fil des ans, est alimentée non seulement par les nouveaux venus, mais aussi par sa descendance en sol québécois.

Les statistiques démographiques les plus récentes font état d'un Québec qui vieillit avec une croissance de la population très faible et des soldes migratoires nets qui diminuent de façon alarmante. Les deux facteurs qui contribuent au vieillissement de la population sont la baisse importante des naissances à la suite de la diminution du taux de fécondité et la réduction importante des taux de mortalité par âge.

Une faible fécondité contribue au vieillissement de la population, ce qui produit à son tour moins de naissances. Tout comme la croissance démographique s'est poursuivie malgré un indice de fécondité inférieur au taux de remplacement parce que la majeure partie de la population est en âge de procréer, la baisse démographique aura tendance à se poursuivre chez une population plus âgée.

Depuis le début des années 60, la structure de la population québécoise a bien changé. Le pourcentage des jeunes de 0 à 19 ans par rapport à la population totale est passé de 44,4 % à 23,6 % aujourd'hui. À l'autre extrême, la proportion que représentent les

personnes de plus de 65 ans est passée de 5,7 % à 13,3 % selon les données de la Régie des rentes du Québec au 31 décembre 1997.

Au cours des prochaines années, cette tendance au vieillissement de la population devrait se maintenir si le solde migratoire externe se stabilise à 12 000 personnes en 2002 et si le taux de fécondité demeure à 1,5 enfant par femme.

Entre 1996 et 2026, les variations de la population par grands groupes d'âge seront encore très importantes :

Population par groupes d'âge de 1996 à 2026

Années	0-14 ans		15-64 ans		65 ans et plus		Population totale
	Nombre (000)	%	Nombre (000)	%	Nombre (000)	%	Nombre (000)
1996	1 383	19 %	5 021	69 %	870	12 %	7 274
2026	1 083	13,9 %	4 780	61,3 %	1 929	24,8 %	7 792
Écart	300	-5,1 %	-241	-7,7 %	1 059	12,8 %	518

Source : Institut de la statistique du Québec, *Données sociodémographiques*, février 2000.

- Le nombre de jeunes de moins de 15 ans diminuera de 21,7 % et leur part relative par rapport à l'ensemble de la population passera de 19 % à 13,9 %.
- Le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus augmentera de 121,7 % et leur part relative par rapport à l'ensemble de la population grimpera de 12 % à 24,8 %.
- La part relative des adultes diminuera de 7,7 %.

Nous pouvons facilement entrevoir ce que ces changements dans les structures d'âge de la population auront comme impact dans l'organisation de la société québécoise. Les jeunes reçoivent beaucoup de services d'éducation tandis que les personnes plus âgées sont de grands bénéficiaires des services de santé ainsi que de transferts monétaires considérables.

Il faudra ajuster à la baisse la part relative des services éducatifs, mais il y aura de moins en moins de personnes pour supporter financièrement des services de santé et des services sociaux qui seront de plus en plus onéreux.

Nous ne devons pas nous limiter à observer les structures d'âge de la population de l'ensemble du Québec. Une analyse plus fine, région par région, réalisée par l'Institut de la statistique du Québec, révèle qu'il existe des écarts importants d'une région à l'autre en ce qui a trait aux structures d'âge. Malgré une croissance soutenue de la population québécoise jusqu'en 2025, sept régions administratives seront en décroissance. Au cours de la période de 1996 à 2026, leur nombre de jeunes chutera de plus de 40 %; en Gaspésie, ce nombre s'élèvera à 57,9 %.

Nous pouvons dès lors nous représenter l'impact de ces diminutions sur le maintien de certaines écoles.

C'est pourquoi une politique ouverte, prévoyant des volumes d'immigration plus importants, est essentielle au Québec, ne serait-ce que pour assurer le renouvellement des générations futures.

C- Considérations économiques

Le déclin démographique prévu au Québec a aussi des conséquences importantes sur le plan économique, dont les trois suivantes : l'alourdissement du poids démographique des personnes âgées, l'incidence sur les dépenses publiques, notamment en matière de santé et de services sociaux ainsi que sur les taxes sur la masse salariale prélevées pour financer le régime de retraite des Québécois, et la réduction de l'épargne nette qui reste disponible pour financer de nouveaux investissements en infrastructures et en équipements.

Dans ce contexte, étant donné que les immigrants reçus au Québec depuis plusieurs années sont relativement jeunes et qu'une part importante d'entre eux est très scolarisée, leur apport économique est de toute évidence bénéfique.

Par ailleurs, l'immigration ne concurrence pas indûment les travailleurs sur place. Au contraire, pour un certain nombre d'entreprises, généralement dans le domaine des technologies de pointe et du savoir en général, le marché de l'emploi spécialisé et

technique est un marché en pleine croissance et les difficultés de recrutement dans ce secteur représentent pour les entreprises de pointe au Québec un défi de taille, voire souvent leur principal handicap au développement et à l'expansion de leur plan d'affaires.

Si les compétences professionnelles des travailleurs immigrants sont prises en compte lors de la sélection et qu'elles correspondent aux perspectives à moyen terme du marché de l'emploi, il n'y a aucune raison de craindre que les immigrants indépendants ne viennent grossir les rangs des chômeurs au Québec, d'autant plus que les entrepreneurs et les investisseurs représentent une proportion non négligeable de cette catégorie d'immigrants.

C'est ce qu'affirmait le document de réflexion du ministère lors de la précédente consultation sur l'immigration au Québec pour les années 1998 à 2000¹ en citant une étude réalisée en 1996 révélant que sur 300 entrepreneurs établis au Québec dans les années 80, 71 % d'entre eux géraient toujours leur entreprise au Québec et que leur effet multiplicateur sur la création d'emplois était très important, à savoir une création moyenne de 3,3 emplois occupés par des personnes non apparentées à l'entrepreneur.

À ce sujet, le CPQ pense toujours qu'on ne devrait d'aucune façon décourager des immigrants entrepreneurs ou investisseurs attirés par le Québec de s'y établir, sous prétexte qu'ils n'ont pas de connaissance de la langue française. Au contraire, comme le suggère le ministère, il faut accroître le poids de ces immigrants de la catégorie des indépendants dans l'ensemble de l'immigration, d'autant plus que le Québec fait des efforts pour s'ouvrir sur le monde en favorisant la continentalisation de l'économie nord-américaine et l'augmentation des échanges commerciaux avec les principaux pays industrialisés.

Le CPQ est d'opinion qu'au-delà des incidences directes sur les investissements et la création d'entreprises, la venue de gens d'affaires apportant avec eux un savoir-faire innovateur et un réseau international de relations contribue à dynamiser l'économie québécoise.

À l'occasion de la précédente consultation sur le niveau d'immigration 1998-2000, le CPQ incitait le gouvernement à viser un objectif de 55 % à 60 % pour la catégorie des immigrants

¹ Gouvernement du Québec, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, *L'immigration au Québec de 1998 à 2000 – Prévoir et planifier*, 1997, p. 28.

indépendants. Les résultats n'ont pas dépassé 50 %. Il est intéressant de noter que tous les scénarios soumis à la consultation suggèrent des nombres dans la fourchette que nous recommandions en 1997.

Il est par ailleurs curieux que la proportion de l'immigration humanitaire québécoise dans l'ensemble canadien est de quelque 30 % alors que nous ne constituons que 24 % de la population canadienne et que nous n'accueillons que 15 % de l'immigration canadienne. Ce segment particulier d'immigrants, même s'il correspond à « *des valeurs qui animent la société québécoise et auxquelles adhère depuis toujours la politique d'immigration du Québec* »², doit malgré tout être limité pour tenir compte de la capacité d'accueil du Québec. Nous rappelons que dans un sondage effectué par le CPQ auprès de ses membres en 1994, une majorité pensaient qu'en admettant 10 % des immigrants à titre de réfugiés, « nous faisons notre part ». En fait, 83 % d'entre eux n'étaient pas d'accord pour que le pourcentage de réfugiés dépasse un seuil de 10 %.

D- Pour une meilleure intégration des immigrants

La capacité d'accueil de la société québécoise n'est pas illimitée. Il faut tenir compte de la capacité d'absorption du marché du travail et de la facilité de chaque immigrant à s'intégrer à la population québécoise. Il faut aussi prendre en considération la capacité du Québec à fournir des services d'accueil adéquats.

La nouvelle réalité sociale québécoise, dont la nature pluraliste est plus particulièrement prononcée dans la métropole, exige de nous une grande ouverture d'esprit et une meilleure compréhension des différentes ethnies qui la composent.

D'une manière générale, les mesures d'encadrement en matière d'accueil et de soutien à l'insertion socio-économique des nouveaux arrivants visent notamment à encourager les immigrants à apprendre à communiquer en français et le gouvernement manifeste sa volonté de mieux les intégrer à la culture québécoise. Par ailleurs, même si 80 % de la population immigrée s'implante chaque année sur l'île de Montréal, la mise en œuvre de certaines mesures favorisant la régionalisation de l'immigration semble porter fruit

² Document de consultation, encart *La capacité du Québec en matière d'immigration*.

bien qu'il faille reconnaître que c'est là un travail de longue haleine. En effet, la rétention des immigrants en région dépend non seulement des services d'accueil, mais surtout d'une masse critique d'immigrants et des emplois disponibles.

Nous partageons la préoccupation d'éviter que des écarts trop grands se creusent entre les caractéristiques de la population de la métropole et celle de la population du reste du territoire.

Avant même l'arrivée des immigrants, dans le but d'améliorer le processus d'intégration, il serait également souhaitable de mieux définir les rôles et les responsabilités de l'État et des organismes non gouvernementaux, des collectivités d'accueil, et des immigrants. Ces derniers, à l'exception des réfugiés, devraient également assumer une plus grande responsabilité à l'égard de leur intégration.

2. NIVEAUX D'IMMIGRATION POUR LES ANNÉES 2001-2003

Le CPQ est d'accord avec les orientations générales énumérées dans le document de consultation. Il a toujours soutenu que, pour des raisons d'ordre démographique et économique, la politique d'immigration québécoise, à long terme, devrait avoir pour objectif d'atteindre une proportion d'environ 25 % de l'immigration canadienne. En effet, l'affaiblissement du poids démographique québécois au sein du Canada a une incidence non négligeable sur les paiements de transfert du gouvernement fédéral.

Nous comprenons que les efforts des différents ministères aient pu être touchés par les compressions budgétaires qu'il fallait appliquer pour assainir les finances publiques et atteindre l'équilibre budgétaire.

Nous souhaitons que le Québec augmente de façon soutenue et réaliste ses niveaux d'immigration pour les années 2001, 2002 et 2003, de manière à atteindre un objectif de 25 % de l'immigration canadienne à la fin de 2003. Nous sommes également d'avis que la politique québécoise doit faire en sorte que les immigrants indépendants représentent une part plus grande de l'immigration et que les réfugiés en représentent une proportion décroissante.

Au cours des cinq dernières années, le Canada a accueilli, pour l'ensemble des provinces, un total de 1 018 361 immigrants. La portion du Québec aurait dû se situer à quelque 51 000 annuellement. Il nous apparaît important d'atteindre cette cible en 2003.

La part québécoise de l'immigration humanitaire est nettement plus importante que le poids numérique du Québec à l'intérieur de la fédération canadienne. Le CPQ croit toujours que la catégorie des réfugiés ne devrait pas dépasser 10 % de l'ensemble des immigrants québécois. Ce n'est pas tout de les recevoir, il faut être en mesure de leur fournir les services dont ils ont besoin si l'on veut que leur intégration ait toutes les chances de réussir.

Niveaux d'immigration suggérés

Catégories	1999	%	2001	%	2002	%	2003	%
Indépendants	14 300	49 %	25 500	66 %	30 900	70 %	37 200	73 %
Famille	7 542	26 %	7 800	20 %	8 200	19 %	8 700	17 %
Réfugiés	7 337	25 %	5 200	14 %	5 200	12 %	5 100	10 %
Total	29 179	100 %	38 500	100 %	44 300	100 %	51 000	100 %
% de l'immigration canadienne	15 %		19 %		22 %		25 %	

Avec une augmentation un peu plus prononcée que celle suggérée au scénario 3 du document de consultation, il est évident, d'après le tableau ci-dessus, que le CPQ favorise nettement l'arrivée d'immigrants indépendants. Il n'en considère pas moins que le Québec doit poursuivre l'objectif humanitaire qui consiste à accueillir sur son sol un certain nombre de personnes en situation particulière de détresse. Nous suggérons à cet égard de maintenir une moyenne de 14 % en 2001, de 12 % en 2002 et de 10 % en 2003. Ces niveaux d'admission de réfugiés sont certes sensiblement moindres que ceux suggérés dans le document de consultation, mais il convient de rappeler que ce même document rapporte qu'une forte proportion de réfugiés dépendent de la sécurité du revenu.

CONCLUSION

En résumé, le CPQ appuie l'initiative du gouvernement d'augmenter sensiblement le nombre d'immigrés sur le territoire québécois tout en mettant l'accent sur la recherche de candidats possédant des compétences professionnelles favorisant leur insertion rapide dans le marché du travail, et aussi sur des candidats connaissant le français. L'immigration de personnes d'origines diverses a été une constante positive de l'histoire du Québec. Nul

doute qu'une politique d'immigration bien planifiée, à la mesure de la capacité d'accueil du Québec, continuera de contribuer à sa progression démographique et économique.

Nous croyons par ailleurs que l'immigration au Québec devrait atteindre d'ici quelques années une proportion de l'immigration canadienne équivalente au poids démographique du Québec au sein du Canada. Des raisons tant démographiques qu'économiques justifient un tel objectif.



CPQ – Août 2000

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
3^e trimestre 2000